



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Evaluation des enjeux faunistiques
– Oiseau du bâti
Réhabilitation de logements
Quartier Jean Mermoz
89470 Monéteau



Préserver

Protéger

Eduquer



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Aout 2022



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



LPO Bourgogne-Franche-Comté

Comité territorial de l'Yonne

14, avenue Courbet - 89000 Auxerre

03 86 42 93 47

Site internet : <https://bourgogne-franche-comte.lpo.fr/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Rédaction : Bellier Isabelle < isabelle.bellier@lpo.fr >

Relecture : Sabine Mongeot

Photographie (couverture) : Hironnelle de fenêtre © Jean-Paul Leau

Photographie dans le rapport : © Isabelle Bellier sauf mention contraire

Étude financée par :

DomanyS

Référent : Anthony Privé

Chargée d'Opérations

Direction du patrimoine

Tél. 03.86.49.50.00

9 RUE DE DOUAUMONT 89000 AUXERRE



Isabelle BELLIER

Chargée d'études et d'éducation à l'environnement

LPO Bourgogne-Franche-Comté - comité territorial de l'Yonne

14, avenue Courbet - 89000 Auxerre

03 86 42 93 47 (standard)

06 11 90 63 79 (portable professionnel)

<https://bourgogne-franche-comte.lpo.fr/> /  / 



Table des matières

1) Rappel du contexte	4
2) Identification et reproduction, ne pas confondre	5
3) Un déclin important	7
4) Zoom sur quelques espèces	8
5) Protocole	11
6) Législation	11
7) Résultats du suivi	12
8) Détail des mesures préconisées dans le cadre la démarche ERC	19
9) Mesures compensatoires	20
10) Préconisations - conseils	25
11) Conclusion.....	26



1) Rappel du contexte

Principal bailleur social de l'Yonne depuis 1950, à mi-chemin entre Paris et Dijon, nous œuvrons en faveur de l'amélioration des conditions de vie de nos locataires et de l'habitat des familles aux revenus modestes, persuadés de l'intérêt primordial de notre action dans ce domaine.

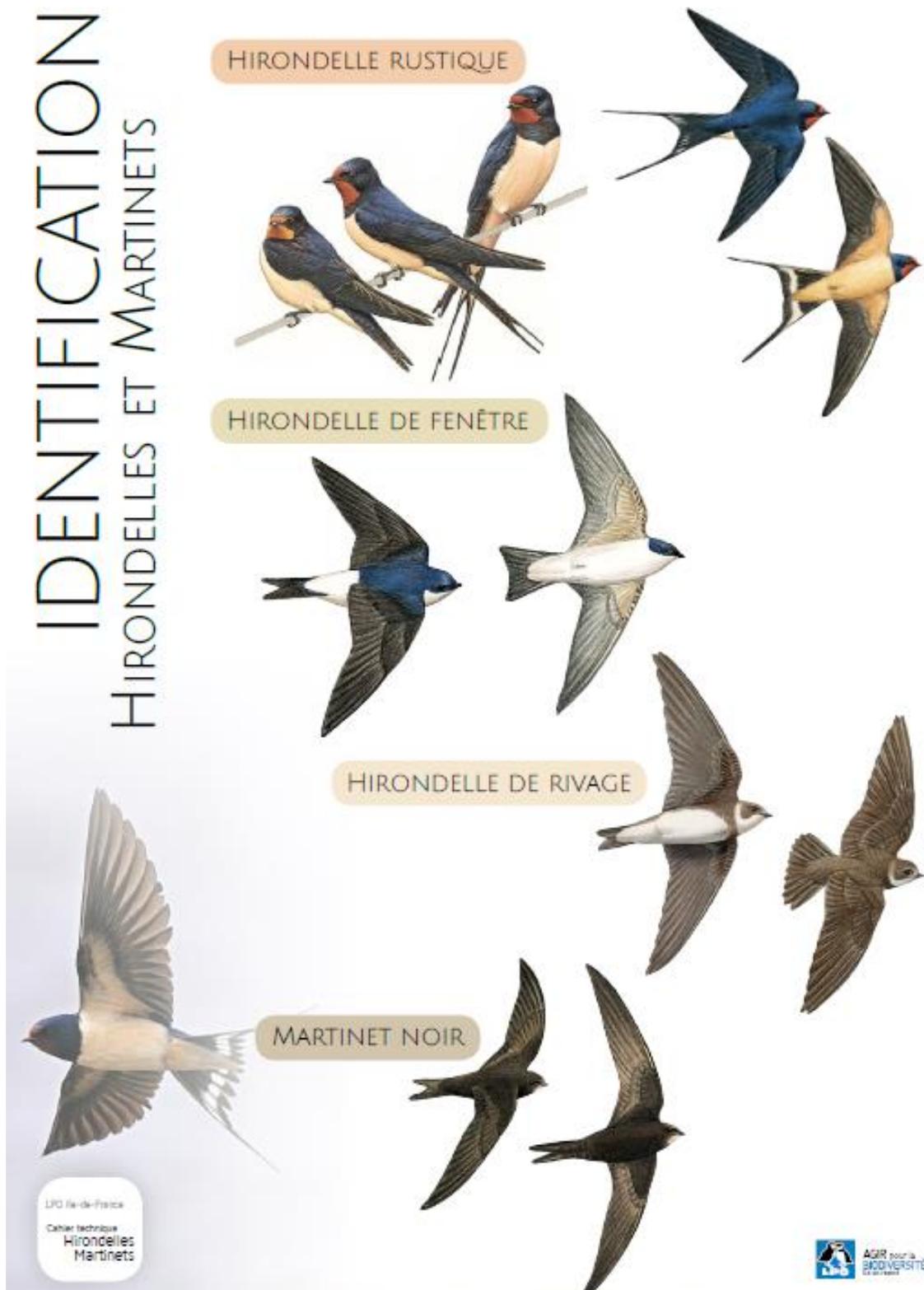
L'entreprise Domanys est un bailleur social qui répond aux besoins de logements sociaux dans la région et est propriétaire de plus de 900 logements sur un ensemble de 200 communes.

La LPO BFC-Yonne est une délégation de la LPO France, association de protection de la Nature reconnue d'utilité publique. En tant que délégation icaunaise, nous réalisons de nombreux inventaires et études faunistiques et floristiques sur l'ensemble de la région. Nous intervenons régulièrement auprès des collectivités, des entreprises ou des particuliers pour proposer des aménagements ou des mesures favorables à la biodiversité. Nous gérons des sites et élaborons des dossiers de protection.

C'est dans ce contexte que notre association apportera ainsi son expertise et ses conseils à toutes les opérations de construction, de réhabilitation et de destruction d'immeubles ainsi qu'aux espaces verts environnants réalisées par Domanys. La convention prévoit également de conduire des actions de sensibilisation et de communication envers les habitants des immeubles.

2) Identification et reproduction, ne pas confondre

On confond souvent les martinets avec les hirondelles par leurs silhouettes similaires, mais ils ne font pas partie du même ordre ni de la même famille ! En effet, ces ressemblances sont le résultat d'une même adaptation pour la chasse au vol. On le voit grâce aux ailes longues et pointues et leur corps fuselé qui favorise l'aérodynamisme.



A noter, que chaque espèce a ses spécificités en termes d'habitat, de construction de nid et de reproduction

<p>LPO Ile-de-France</p> <p>Cahier technique Hirondelles Martinets</p>	<p>Caractéristiques morphologiques</p>	<p>Hirondelle de fenêtre</p>  <p>Dos noir à reflets métalliques, gorge et ventre blancs, tâche blanche à la base de la queue</p>	<p>Hirondelle rustique</p>  <p>Dos noir à reflets métalliques, ventre blanc, gorge rouge brique, queue avec filets</p>	<p>Hirondelle de rivage</p>  <p>Dos brunâtre, ventre clair, collier brun sur la poitrine</p>	<p>Martinet noir</p>  <p>Dos et ventre noirâtre, ailes effilées en forme de faux, taille plus grande</p>
	<p>Forme du site de nidification</p>	 <p>Nid fermé avec orifice (fenêtre, corniche)</p>	 <p>Nid en demi-coupe (étable, grange)</p>	 <p>Terrier creusé (berge, carrière sable)</p>	 <p>Anfractuosités (bâtiments divers)</p>
<p>Habitat de présence</p>	 <p>Milieu urbain</p>	 <p>Milieu rural, voire périurbain</p>	 <p>Berges de cours d'eau et carrières</p>	 <p>Milieu urbain</p>	

3) Un déclin important

Une diminution des espèces liées au bâti

En France et en BFC



Globalement les oiseaux du bâti sont en déclin, en effet nous observons une forte diminution depuis des années.

Les causes sont multifactorielles, d'une part, la principale, est la diminution des ressources alimentaires, en effet ce sont pour la majorité des oiseaux insectivores, or il y a de moins en moins d'insectes disponibles. La seconde cause, est la perte de leur habitat, en effet de par les rénovations, démolitions, également pour les années à venir, avec le plan de rénovation énergétique des bâtiments ect.... Ces oiseaux perdent leur habitat puisqu'ils y sont inféodés (notons également les destructions volontaires à cause du « dérangement » engendré par ces nids en coin de fenêtre).

4) Zoom sur quelques espèces

a. L'hirondelle de fenêtre

Son croupion blanc, visible en vol même à l'œil nu, permet de l'identifier sans difficulté. Dans le ciel, elle apparaît bicolore : dessus noir, dessous blanc. Elle affectionne particulièrement l'environnement urbain : on la trouve dans les villages, mais aussi au cœur des plus grandes villes. Grégaire, **elle construit son nid en boue dans l'angle d'une fenêtre, sous une avancée de toit ou sous un balcon, sur une façade extérieure.** Les colonies peuvent ainsi compter plusieurs dizaines de couples et leurs nids s'agglutiner en de véritables grappes. Ces derniers ont la forme d'une coupe fermée avec un accès latéral étroit. La femelle y déposera une première ponte de 3-4 œufs blancs durant le mois de mai, qui sera couvée par les deux partenaires durant deux semaines. Les jeunes seront nourris pendant une période variant selon les conditions météorologiques, de 22 à 32 jours, ce qui obligera les parents à des centaines de va-et-vient chaque jour pour apporter la becquée. Une seconde reproduction est généralement amorcée en cours d'été.

En France, les populations d'Hirondelles de fenêtre ont chuté de 30 à 40 % durant ces trente dernières années.

À l'échelle régionale, pour l'Hirondelle de fenêtre, la LPO constate un déclin de 18 % entre 2007 et 2018 en Franche-Comté * et une chute des effectifs de 40 % à Dijon entre 1962 et 2013. Dans la région, le déclin est encore plus alarmant pour l'Hirondelle rustique qui accuse une baisse des effectifs de 40 % depuis 2002. Si la mortalité naturelle est fréquente chez les hirondelles ou les martinets (prédation, épuisement, période de froid), d'autres menaces sont directement liées à l'homme et responsables du déclin des populations : insecticides, raréfaction des zones humides, destruction volontaire des nids.



Hirondelle de fenêtre ©Isabelle Bellier

b. Hirondelle rustique

Elle a un corps fuselé, des ailes en faucille, une queue fourchue.

L'adulte en plumage nuptial a le dessus du corps et les couvertures alaires noirâtres à reflets bleutés à bonne lumière. L'Hirondelle rustique a besoin pour se nourrir d'espaces dégagés comme les terres agricoles et les zones humides, d'habitude à des altitudes inférieures à 1000 mètres, mais localement jusqu'à 3000 m.

Les plans d'eau jouent un rôle très important, d'une part pour la chasse en conditions climatiques difficiles et d'autre part pour y boire lors des périodes de canicule. Pour la reproduction, elle est très dépendante de l'homme et de ses constructions. Elle affectionne les fermes et les villages ruraux où elle trouve les espaces confinés (écuries, étables, granges, garages et autres lavoirs) où elle peut construire son nid. La condition est que ces espaces soient accessibles en tout temps. Notons que tout comme l'Hirondelle de fenêtre, elle construit son nid avec de la terre mouillée.



Hirondelle rustique (© Jean Paul Leau)

L'Hirondelle rustique est une espèce anthropophile qui ne craint pas l'homme et niche à proximité, souvent immédiate. C'est une espèce grégaire qui se rassemble en grand nombre en période internuptiale. Elle ne niche pas de façon coloniale et, dans les groupes, les individus gardent une distance d'une 15e de cm entre eux. La majorité des Hirondelles rustiques sont migratrices et vont passer l'hiver en milieu tropical ou équatorial. Le retour des oiseaux d'Europe occidentale a lieu dès la mi-mars et se poursuit en avril. Elles partent en migration début septembre et parfois fin septembre.

c. Martinet noir



*Martinet noir
©Jean Marc Guilpain*

Le Martinet noir est reconnaissable en vol à sa silhouette, son allure et son plumage sombre. L'oiseau montre une grosse tête avec un cou engoncé, de longues ailes en faux et une queue échancrée. S'il est bien un oiseau que tout le monde voit dans le ciel, slalomer en criant entre les immeubles, mais dont on ignore tout ou presque, c'est le martinet. Pourtant, il collectionne les prouesses incroyables. Chasseur hors-pair, il peut dépasser les 150 km/h au cours de ses vols spectaculaires. Il n'est pas exagéré de prétendre que le Martinet noir passe toute sa vie dans le ciel : même l'accouplement et les phases de sommeil se font en vol ! Les jours de mauvais temps, les martinets adultes peuvent partir chasser à plusieurs centaines de kilomètres de leur nid, laissant ainsi les oisillons entrer dans une phase de léthargie jusqu'à leur retour. Ainsi, le martinet que vous observez vient peut-être de Paris ou de Lyon... Il a besoin de **hauts bâtiments pour construire son nid : cavités**

murales, anfractuosités, entre des tuiles ou sous des avancées de toit, mais toujours à au moins 5 m de hauteur. Celui-ci est constitué d'un mélange de plumes et de matières végétales, le tout colmaté par de la salive. La femelle pond courant mai 2-3 œufs de couleur crème, qui seront couvés une vingtaine de jours. L'élevage des jeunes prendra le double de temps.

d. Moineau domestique

Connu de tous, le "piaf" est si commun en milieu urbanisé et si peu farouche qu'on le voit très souvent. Le Moineau domestique présente un net dimorphisme sexuel. Le mâle adulte a un plumage sobre mais assez haut en couleur. La tête est remarquable, avec la calotte grise, la nuque châtaigne, les joues blanc sale et la gorge noire se prolongeant en bavette sur la poitrine. La femelle adulte a un plumage plus discret, dépourvu des teintes chaudes du mâle. Le Moineau domestique est une des espèces les plus anthropophiles. Il vit pratiquement partout où l'homme est présent et a construit des bâtiments, villes et villages, hameaux, fermes isolées etc... Dès la fin de l'hiver, au mois de mars, débute la période de reproduction du Moineau domestique. L'espèce est plus ou moins cavicole. Le nid est placé dans une cavité. Généralement sous les toits, ou dans des trous sur les façades de mur, mais également dans des nids d'Hirondelles de fenêtre qu'ils occupent avant leur arrivée ou qu'il déloge. La femelle pond en moyenne 4 à 5 œufs, que les deux parents couvent durant 11 à 14 jours. Les jeunes sont nourris au nid pendant une quinzaine de jours d'abord de larves et d'insectes.



Moineau domestique dans un nid d'Hirondelle de fenêtre ©Marc Fasol

e. Rougequeue noir

Initialement inféodé aux milieux rocheux en montagne jusqu'à 3000m d'altitude, le Rougequeue noir s'est emparé de tout type de bâti dans les villages et les villes. Il est de la taille d'un Moineau domestique mais beaucoup plus élancé. Les deux sexes sont bien distincts. Le mâle a un plumage grisâtre sur le dos et les ailes (tache ailaire blanche), plus noir sur le ventre et la face ; croupion et bords de la queue roux, centre de la queue brun. La femelle quant à elle, a la tête et le corps gris, uniforme ; sa queue et son croupion sont de la même couleur que le mâle. Concernant sa reproduction, le mâle choisit le site où sera construit le nid. C'est la femelle qui se charge de cette construction. Elle l'édifie généralement dans un creux ou une cavité située aussi bien dans un rocher que sur un



Rougequeue noir ©Isabelle Bellier



bâtiment. Il est composé d'un mélange d'herbes, de mousse et d'autres matériaux, tels que des poils d'autres

animaux (chien, chat etc...). La femelle y dépose une ponte de 4 à 6 œufs vers début mai, qu'elle couve seule un peu moins de 2 semaines.

5) Protocole

Conformément à la demande de Domanys, un passage est réalisé lors de la période de reproduction des oiseaux à l'année N-1 des travaux à réaliser, ici le 16/06/2022. Sur chaque façade de bâtiment, les nids et traces d'anciennes occupations sont comptés, soit par étage, soit par fenêtre ou soit par façades, selon les conditions de visibilité. Les espèces concernées sont les « oiseaux du bâtis » soit, les Hirondelles de fenêtres, les Martinets noirs et les Moineaux domestiques.

Notons que la période de reproduction de ces espèces débute au printemps et se prolonge sur l'été.

6) Législation

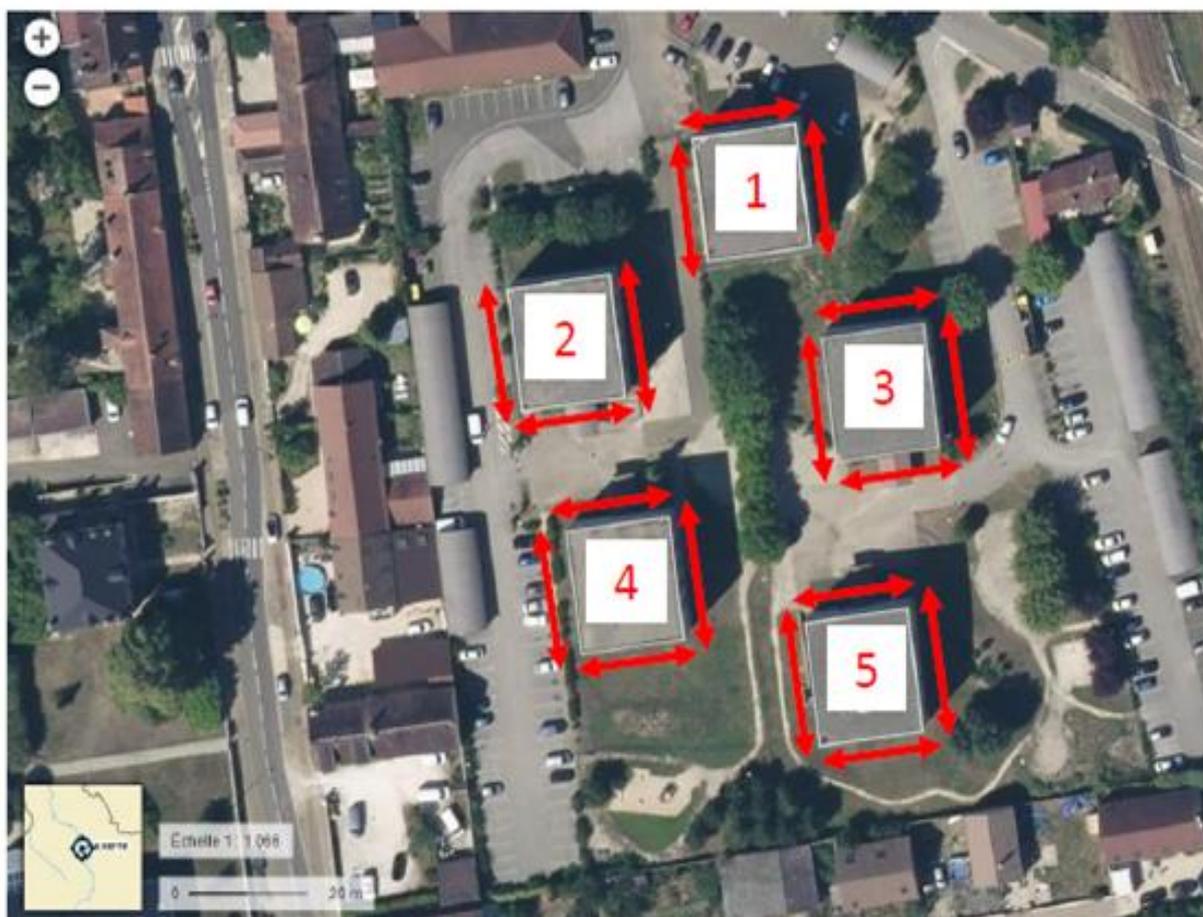
Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature, mais également, le Moineau domestique, le Rougequeue noir et le Rougegorge familier. Sont donc interdits :

- La destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement et la naturalisation. La loi condamne également le transport, le colportage et la détention, la mise en vente de ces espèces, qu'elles soient vivantes ou mortes ;
- La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou à une peine portant jusqu'à trois ans d'emprisonnement (art. L-415-3 du Code de l'Environnement). Ainsi, il est interdit de porter atteinte aux individus, à leurs nids ou à leurs couvées. Dans le cas de travaux impliquant la destruction de nids, il convient de réaliser en amont les démarches administratives auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant le Pigeon Biset domestique, son statut « se trouve dans un vide juridique : l'espèce n'est ni domestique, ni chassable, aucun droit ne lui est rattaché. Il est cependant interdit de le nourrir ou encore de favoriser sa nidification au nom des articles 26 et 120 des règlements sanitaires départementaux » (Annexe 1). **Cependant par soucis éthique il est fortement conseillé, lors de travaux de bien vérifier qu'aucun individu présent n'est resté sur place, ni d'œufs ou de jeunes encore non volants.**

7) Résultats du suivi



- Nid de Moineau domestique
- Nid d'Hirondelle de fenêtre
- Nid de Martinet noir
- Traces d'anciens nids d'Hirondelles de fenêtre

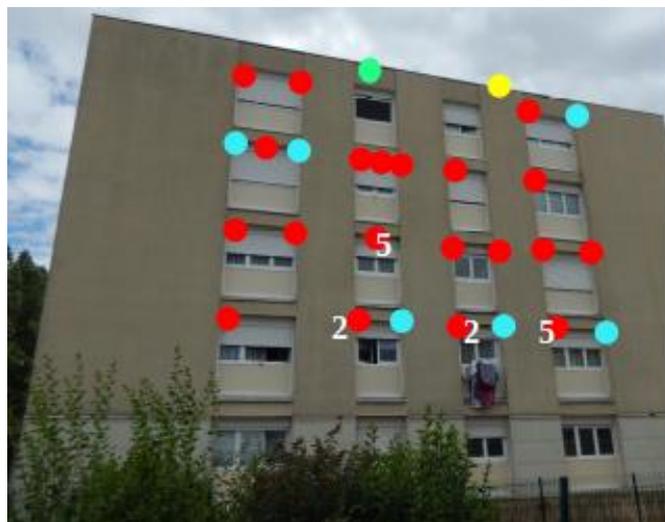

Façades impactées

a) Bâtiment 1



Façade avant du bâtiment 1

- 3 nids de Moineau domestique



Façade droite du bâtiment 1

- 1 nid de Moineau domestique
- 30 traces d'anciens nids d'Hirondelles de fenêtre
- 6 nids actifs d'Hirondelle de fenêtre
- 1 nid de Martinet noir

Façade arrière :

- 1 nid de Moineau domestique



Façade gauche du bâtiment 1

- 1 nid de Moineau domestique

Nombre de nids par espèces- Bâtiment 1

Facade	Moineau Domestique	Hirondelle de fenêtre		Martinet noir
		Entier	Traces	
Batiment 1				
Avant	3			
Arriere	1			
Droite		6	30	1
Gauche	1			

c) Bâtiment 3



Façade avant du bâtiment 3



Façade droite du bâtiment 3

- 6 nids de Moineau domestique



Façade gauche du bâtiment 3



Façade arrière du bâtiment 3

- 1 nid de Moineau domestique
- 17 traces d'anciens nids d'Hirondelle de fenêtre
- 30 nids actifs d'Hirondelle de fenêtre

- 6 nids de Moineau domestique

Nombre de nids par espèces- Bâtiment 3

Facade	Moineau Domestique	Hirondelle de fenêtre		Martinet noir
		Entier	Traces	
Batiment 3				
Avant	6			
Arriere	6			
Droite				
Gauche	1	30	17	

c) Bâtiment 4



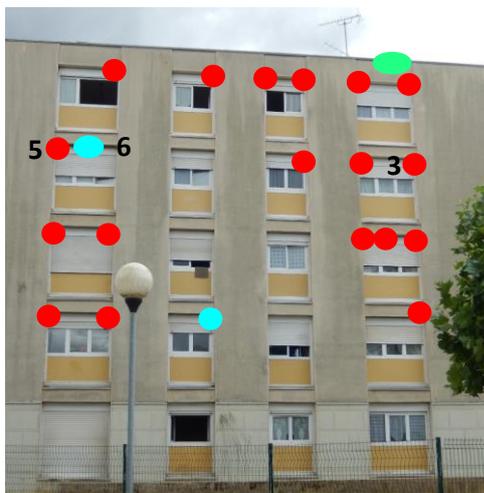
Façade avant du bâtiment 4

- 2 nids de Moineau domestique



Façade droite du bâtiment 4

- 1 nid de Moineau domestique
- 10 traces d'anciens nids d'Hirondelle de fenêtre
- 14 nids actifs d'Hirondelle de fenêtre



Façade gauche du bâtiment 4

- 1 nid de Moineau domestique
- 24 traces d'anciens nids d'Hirondelle de fenêtre
- 7 nids actifs d'Hirondelle de fenêtre



Façade arrière du bâtiment 4

- 5 nids de Moineau domestique

Nombre de nids par espèces- Bâtiment 4

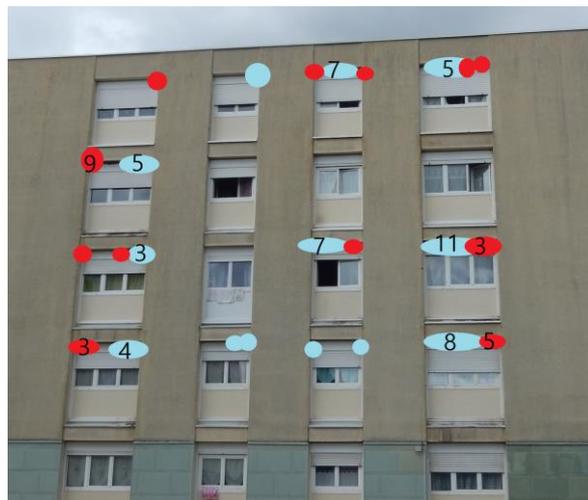
Facade	Moineau Domestique	Hirondelle de fenêtre		Martinet noir
		Entier	Traces	
Batiment 4				
Avant	2			
Arriere	5			
Droite	1	14	10	
Gauche		7	24	

d) Bâtiment 5



Façade avant du bâtiment 5

- 5 nids de Moineau domestique



Façade droite du bâtiment 5

- 28 traces d'anciens nids d'Hirondelle de fenêtre
- 55 nids actifs d'Hirondelle de fenêtre



Façade gauche du bâtiment 5

- 10 traces d'anciens nids d'Hirondelle de fenêtre
- 22 nids actifs d'Hirondelle de fenêtre



Façade arrière du bâtiment 5

- 5 nids de Moineau domestique

Nombre de nids par espèces- Bâtiment 5

Facade	Moineau Domestique	Hirondelle de fenêtre		Martinet noir
		Entier	Traces	
Batiment 5				
Avant	5			
Arriere	5			
Droite		55	28	
Gauche		22	10	

Nombre de nids par bâtiment

Facade	Moineau Domestique	Hirondelle de fenêtre		Martinet noir
		Entier	Traces	
Batiment 1				
Avant	3			
Arriere	1			
Droite		6	30	1
Gauche	1			
Batiment 2				
Avant	3			
Arriere	3			
Droite	1	6	19	
Gauche	1	9	14	
Batiment 3				
Avant	6			
Arriere	6			
Droite				
Gauche	1	30	17	
Batiment 4				
Avant	2			
Arriere	5			
Droite	1	14	10	
Gauche		7	24	
Batiment 5				
Avant	5			
Arriere	5			
Droite		55	28	
Gauche		22	10	
Total	44	149	152	1

D'après les comptages, sur l'ensemble de ce bâtiment, 152 traces d'anciens nids d'Hirondelles de fenêtres ont été comptabilisés ; 149 nids actifs, c'est-à-dire avec une reproduction certaine (apport de nourriture, observation des petits au nids) et 44 nids de Moineaux domestiques .

Sur le site, d'autres espèces ont pu être observées, comme une trentaine de Martinets noirs en vol, dont un entrant dans son nid au niveau du bâtiment 2.

8) Détail des mesures préconisées dans le cadre de la démarche ERC

Nous attirons l'attention sur le fait que le nombre de nids est certainement plus élevé que celui indiqué dans le présent diagnostic étant donné la configuration des bâtiments, où de nombreux interstices peuvent permettre l'accès à une cavité de nidification. Une vigilance particulière devra donc être appliquée lors des différentes interventions afin d'éviter toute destruction d'individus.

Le tableau ci-dessous présente les préconisations de prise en compte des enjeux précédemment cités dans la démarche ERC.

Taxon	Espèces	Nature de l'impact	Impact brut	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Nécessité de mesures compensatoires	Mesures de compensation
Oiseaux	Hirondelle de fenetre	Destruction d'individus/de nichées/de pontes/de juvéniles / de nids	Fort	Réaliser les travaux hors période de reproduction entre le 01/10 et le 15/03 de l'année n+1	Effectuer les travaux en dernier lieu sur les zones identifiées à enjeux / Phasage des travaux	Oui	Pose de nichoirs (30% en plus)
	Moineau domestique						
	Martinet noir						

Elles sont détaillées dans la suite du chapitre. L'application de cette démarche ERC aura à minima pour impact résiduel la destruction d'habitats d'espèces protégées. Ainsi, il sera nécessaire de déposer le **CERFA N° 13 614*01** auprès de la DREAL BFC (Annexe 2).

Le diagnostic et les mesures qui en découlent sont établis selon la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin de répondre à l'objectif de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à savoir : l'absence de perte nette de biodiversité, voire un gain de biodiversité. Cette démarche devra faire l'objet d'une évaluation pour évaluer son efficacité (suivi sur 3 ans) et mettre en œuvre des actions correctives au besoin.

Enfin, il faut faire parvenir, d'une part, le compte-rendu des opérations d'enlèvement des nids puis de mise en place des nids artificiels (date des opérations et photographies) et, d'autre part, le suivi de la reproduction pendant 5 années (à n+1, n+3, n+5) en précisant le taux d'occupation des nids artificiels et en signalant la présence éventuelle de nids naturels sur les nouveaux bâtiments, s'il y a. Ces éléments sont à communiquer à l'adresse suivante : especesprotegees-drealbfc@developpement-durable.gouv.fr

Détail des mesures d'évitement préconisées en faveur de l'avifaune

A noter que les différentes mesures sont présentées dans l'ordre de priorité. La première, la mesure fortement recommandée par la LPO, puis la 2ème en cas d'impossibilité de mise en place de la précédente. Notons qu'une fois que les Hirondelles, Martinets ou Moineaux sont en reproduction sur



site, **il sera impossible de réaliser les travaux sous peine d'arrêt de travaux par la DREAL**, d'autant plus s'il y a des œufs ou des jeunes non volants dans les nids.

L'évitement temporel : intervention en dehors de la période de nidification des espèces identifiées (mars à octobre). Afin de ne pas mettre en péril la reproduction des espèces recensées, il est recommandé d'effectuer les travaux ayant un impact sur leur habitat en dehors de la période de nidification, c'est-à-dire entre les mois d'octobre 2022 et mars 2023 puis octobre 2023 à février 2024 et ainsi de suite. Ainsi il est sûr que toutes destructions fortuites d'espèces est évitée.

Priorisation des travaux en fonction des différents enjeux recensés : En cas d'impossibilité de réaliser la totalité des travaux en dehors de la période de nidification, la LPO préconise d'établir et respecter un ordre de priorisation des bâtiments et des façades, afin de toujours laisser des supports libres aux oiseaux afin de se déporter sur les façades n'étant pas en travaux. Les travaux sont à commencer avant le retour des hirondelles. Considérant le calendrier initial des travaux et la localisation des enjeux, il conviendrait donc de réaliser les travaux sur, par exemple, deux bâtiments puis de laisser les trois autres tels quels afin que les oiseaux revenant de migration puissent se déporter sur les bâtiments où les travaux ne sont pas réalisés (des prospectus rappelant le caractère réglementaire des oiseaux protégés devront être distribués dans **chaque boîte aux lettres** (Annexe 3), en effet, en vue des traces de nids et des retours avec le gardien et quelques résidents beaucoup de nids sont détruits volontairement). Les bâtiments 3, 4 et 5 sont fortement occupés par les hirondelles. Il serait donc possible de commencer à monter les échafaudages pour le bâtiment 1 et 2 avant le 15 mars, puis de laisser les bâtiments 3, 4 et 5 libres jusqu'à l'automne et de voire à réaliser les travaux à ces niveaux là qu'en période automnale et hivernale dans la limite du possible.

(Ce planning est à rediscuter avec le chef d'opérations selon le planning prévisionnel des travaux)

L'impact ne sera toutefois pas nul et une attention particulière devra être portée durant la réalisation des travaux concernant la découverte de nids éventuelle. La localisation précise des nids détectés lors du présent diagnostic devra ainsi être communiquée aux équipes travaux pour anticiper la potentielle destruction.

Notons que dans ces deux cas, la mise en place des mesures compensatoire doit se faire avant le 15 mars, pour laisser des gîtes aux hirondelles supplémentaires afin de compenser les façades qui seraient déjà en travaux.

9) Mesures compensatoires

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature, mais également les moineaux. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires, lorsque la destruction est inévitable.

Il est primordial que les travaux commencent avant ou après la période de reproduction des hirondelles, **soit entre le 1er octobre et le 15 mars**. Un ajustement du planning des travaux peut être envisageable dans la mesure du possible pour ne pas détruire des nids occupés en période de reproduction. Dans l'idéal, les travaux devraient commencer soit avant l'arrivée des nicheurs (début avril-mai), soit après l'envol de jeunes (octobre, seuil légal fixé par la DREAL). Dans le premier cas, cela laisse la possibilité aux oiseaux de se reporter sur d'autres bâtiments.



La mise en place de mesures compensatoires est obligatoire. La pose de nichoirs artificiels est donc nécessaire.

!/ Attention au délais de livraison

Pour les Hironnelles de fenêtre, ils se présentent sous la forme de nichoirs individuels ou de nichoirs doubles, ou de tour ou préau à hirondelle. Pour le Moineau domestique, il s'agit de nichoirs simples ou triples.

Le nombre de nichoir à poser se calcule à raison de 30% de nichoirs en plus du nombre de nids naturels actifs sur la zone.

Facade	Moineau Domestique	Nichoirs à installer (30%)	Hirondelle de fenêtre			Martinet noir		
			Entier		Traces	Actif	Probable	Nichoirs à installer
Batiment 1								
Avant	3	7		8		1		
Arriere	1							
Droite			6		30			
Gauche	1							
Batiment 2								
Avant	3	10		20				
Arriere	3							
Droite	1		6		19			
Gauche	1		9		14			
Batiment 3								
Avant	6	17		39				
Arriere	6							
Droite								
Gauche	1		30		17			
Batiment 4								
Avant	2	10		27				
Arriere	5							
Droite	1		14		10			
Gauche			7		24			
Batiment 5								
Avant	5	13		100				
Arriere	5							
Droite			55		28			
Gauche			22		10			
Total	44	57	149	194	152	1	15	19

Ici sur l'ensemble du projet il y a **149 nids actifs d'Hirondelles de fenêtre**, donc **ce sera un total de 194 nids artificiels** à poser sur l'ensemble des bâtiments.

Pour le **Moineau domestique**, c'est un total de **44 nids actifs recensés**. C'est donc **57 nichoirs** qui selon les mesures compensatoires devront être posés.

Pour le **Martinet noir**, **seul 1 nid actif a pu être recensés**, en effet les nids des Martinets noirs, ne sont pas observable, et ils ne rentrent que très peu dans leur nid. Mais sur ce site, c'est une quinzaine de couple probable. En effet, c'est une trentaine d'individus qui sont observés en vol au-dessus de ces bâtiments en continue. Il **faudra donc à minima installer un nichoir à Martinet pour le nid recensé**, **mais il est fortement recommandé dans installer 20 en tout afin de prendre en compte ces individus**.

En partant du postulat que chaque bâtiment sera réalisé un à un, plusieurs mesures compensatoires sont possibles (nichoirs et tours/préau à hirondelles) pour **les Hirondelles de fenêtre** :

- 1) La pose de tours à Hirondelles ou la pose d'un préau, avec une repasse (cri d'Hirondelle de fenêtre pour les attirer lorsqu'elles arrivent de migration pour inciter les individus à la ou les coloniser, durant 2 à 3 semaines dès la fin du mois de mars) obligatoirement avant le retour des hirondelles soit au 15 mars au plus tard, pour leur laisser des gîtes à disposition à leur arrivée. Notons qu'il faudra voir avec l'entreprise qui fabriquera ces dispositifs que ce soit à minima à 6 mètres de hauteur car sur ce site, les hirondelles nichent déjà assez haut souvent au minimum au 3^{ème} étage et le nombre de nichoirs à poser dessus ou dedans.

Exemples d'entreprises fabricant des tours/préaux :

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/tour-a-hirondelle/>

<https://biosymbiose.fr/>

<https://biosymbiose.fr/article.php?id=26>

<https://biosymbiose.fr/article.php?id=20>

<https://naturenichoirs.fr/tour-a-hirondelles/>

Il est également possible de passer par un charpentier indépendant :

Nicolas Bousserau à Mézilles

<https://www.bccbois.com/>

Exemple de tour et de préau à Hirondelles de fenêtre. Source : Biosymbiose





2) La pose de nichoirs artificiels. Il est possible de recréer des débords de toit avec un couche d'isolant en plus, (cf chantier Migennes) soit sur une rangée soit sur deux rangées et installer les nichoirs artificiels au-dessous au niveau des façades occupés par les hirondelles. Pour maximiser les chances d'occupations de ces nichoirs, ces débords doivent être recréer aux deux derniers étages. Notons que sur l'ensemble du projet ce sont 194 nichoirs à installer. Donc si cette solution est retenue, il faudra conserver, tant que possible, le nombre de nichoirs à compenser selon chaque bâtiment et façade. Pour le bâtiment 1, 8 au total sur la façade droite. Pour le bâtiment 2, 12 sur le coté gauche et 8 sur le coté droit. Pour le bâtiment 3, c'est 39 nichoirs à poser sur la façade gauche (la façade droite étant totalement inoccupée par les hirondelles). Pour le bâtiment 4, ce sont 18 nichoirs à poser sur la façade droite, et 9 sur la façade gauche. Et enfin pour le bâtiment 5, ce sont 100 nichoirs à poser, ce qui est très important, il sera donc pour ce bâtiment préférable de partager ces 100 nichoirs en 2, soit 50 pour la façade gauche et 50 pour la façade droite. Notons qu'avec cette solution, il faut que chaque bâtiment soit commencé avant que les hirondelles arrivent et s'y installent. Notons que pour ce roulement de travaux et de pose de nichoirs, il faut à minima que le bâtiment 1 soit terminé et les mesures compensatoires installer avant le 15 mars, pour que les hirondelles qui y arrivent puissent renicher sur ce bâtiment, et si les travaux du bâtiment 2 ont commencé que les hirondelles de ce bâtiment puissent se déplacer au niveau des nichoirs posés au niveau du bâtiment 1 et ainsi de suite.

Concernant **le Moineau domestique, il conviendra de poser des nichoirs** au niveau des bâtiments (les moineaux étant beaucoup plus opportunistes que les hirondelles, ces nichoirs peuvent donc être posés à proximité mais sans garder forcément les emplacements naturels de base) et au moins à 3 mètres de hauteur.

Par exemple, pour la totalité des moineaux, ce sont 19 nichoirs triples qui peuvent être installer en débord de toit ($19 \times 3 = 57$). 2 peuvent être mis sur chaque façade avant et arrière des bâtiments, là où ils se reproduisent déjà ($10 \text{ facades} \times 2 \text{ nichoirs triples} = 20 \text{ nichoirs triples}$, une façade pourra donc avoir un seul nichoir triple afin d'avoir les 19 nichoirs totaux).

Exemples de nichoirs à Moineau domestique :



+ **Nichoir à colonie de moineaux en bois**
(Ref. LPO : JO0505)

Prix : 74,90 €

Note :

[Je dépose mon avis](#)



[Tweet](#)

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

[Descriptif du produit](#)

[Descriptif détaillé](#)

[Avis consommateurs](#)

Spécialement conçu pour les moineaux, qui nichent en colonie

Descriptif complet :

Produit en rupture temporaire.

Les moineaux sont des oiseaux **grégaire**s et aiment être en bande. Ce **nichoir colonie de moineaux en bois** a été conçu pour fournir un hébergement confortable aux moineaux afin qu'ils puissent nidifier côte à côte.

La porte d'entrée bascule grâce à des charnières anti-rouille facilitant le nettoyage.

Fabriqués en cèdre canadien de 19 et 25 mm pour une excellente isolation et une grande robustesse.

Dimensions : 31 x 37 x 18,5 cm.

Trou d'envol : 32 mm.

[NOS ESPÈCES](#) [PROFESSIONNELS](#)



[ACCUEIL](#) / [TOUS NOS NICHIRS](#) / [NICHIRS À MOINEAUX](#)

Nichoir en béton de bois à Moineaux triple chambre à fixation extérieure

€97,55

Le saviez vous ?

Le moineau domestique est l'espèce la plus casanière d'Europe de l'Ouest : un moineau domestique né dans un village a toutes les chances d'y passer sa vie !

Caractéristiques techniques du nichoir en béton de bois :

- Matériau : Béton de bois
- Dimensions (L x l x H) cm : 35 x 19,5 x 19
- Dimensions de la chambre (L x l x H) cm : 17,5 x 10 x 15

Concernant les Martinets noirs, les nichoirs peuvent être soit intégrés dans l'isolation, soit posés en superficie. Notons qu'au moins un nichoir doit être posés sur la façade abritant de façon certaine un couple de Martinet noir soit la façade droite du bâtiment 1. Les autres seront à poser sur les façades droites et gauches des bâtiments (car plus propice à leur installation), mais en quantité que vous souhaitez/pouvez installer. Le nombre de nichoirs recommandés pour l'ensemble du site est de 20.

Exemples de nichoirs à Martinet noir (Ref. LPO : JO0155 photo du haut et JO0021 photo du bas)



 **Nichoir Martinet LPO** (Ref. LPO : JO0021)

Prix : 30,90 €

Disponible à partir du 02/08/2022

Quantité [Ajouter au panier](#)

Note : 



ACCUEIL / NICHOURS À INTÉGRER DANS LE BÂTI /
NICHOURS POUR MARTINETS

Nichoir double en béton de bois pour martinets à intégrer

€136,40

Le saviez vous ?

« Virtuose de l'air », le martinet passe 10 mois par an dans l'air, boit, se nourrit et peut même s'accoupler en volant !

Caractéristiques techniques du nichoir en béton de bois :

- Matériau : Béton de bois
- Dimensions (L x l x H) cm : 65 x 16.5 x 15
- Dimensions de la chambre (L x l x H) cm : 30 x 13.5 x 12
- Poids : 14 kg
- Référence : 2CI28x65



Ce type de nichoir (Nat'h) est à intégrer, cependant il faudra bien veiller en termes de faisabilité, avec l'isolation, la largeur de celui-ci et le poids que les couches d'isolant peuvent supporter car ce nichoir fait 16.5 cm de large et 7.1 kgs.



Ci-dessus, exemple de nichoirs à martinets posés sur la commune d'Amboise. Les nichoirs sont occupés.



10) Préconisations – Conseils

Ressource alimentaire :

Tout d'abord afin de favoriser la nourriture de ces oiseaux insectivores, des hôtels à insectes pourraient être installés et une gestion différenciée des espaces verts pourrait être effectuée. La tonte différenciée consiste à adapter les hauteurs de tontes et la fréquence de celle-ci. Cela permet de favoriser les insectes et la biodiversité en général. Les tontes doivent s'effectuer de manière centrifuge (vers l'extérieur) afin de laisser la faune s'échapper. Les produits de fauche pourront être valorisés sous forme de compost qui pourra être utilisé par les résidents pour leurs balconnières ou par les agents espaces verts sur d'autres sites.

Sensibilisation :

Dans une démarche de communication et de sensibilisation, il serait intéressant d'informer les résidents de la démarche entreprise et des règles à respecter. En effet, un grand nombre de nids sont détruits par les résidents car les salissures tombent sur leur fenêtre et souvent les résidents sont mal informés sur cette espèce et sur le fait que c'est une espèce protégée. Sur ce bâtiment, la quasi-totalité des nids étant situés sur des coins de fenêtre, la cohabitation avec les résidents est certainement difficile et les risques de destruction volontaire sont importants. On constate en effet sur ce site une proportion très importante de traces/restes de nid par rapport aux nids entiers, ce qui est particulièrement anormal en fin de période de reproduction. Cependant nous ne pouvons affirmer qu'ils ont été détruits, parfois les nids mal construits peuvent effectivement tomber tout seul. Un panneau de renseignement pourrait également être posé à l'entrée de la résidence afin d'informer sur l'utilité des aménagements et de sensibiliser à la protection des hirondelles.



11) Conclusion générale

Le diagnostic a permis de révéler la présence de plusieurs espèces faunistiques au sein des bâtiments situés dans la résidence Jean Mermoz à Monéteau (89). Les inventaires avifaune ont permis de détecter la présence avérée de 3 espèces protégées, nicheuses sur/dans les bâtiments : l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir et le Moineau domestique. Les préconisations établies par la LPO selon la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) impliquent donc : 1) Évitement : une réalisation des travaux en dehors de toute période de nidification (travaux à faire entre octobre et mi-mars) dans la mesure du possible 2) Réduction : Commencer les travaux hors période de reproduction et priorisation des travaux sur certains bâtiments/facades avec pose de nichoirs hors période de reproduction dans le cas où l'évitement ne serait pas réalisable. 3) Compensation : pose de nichoirs/tours à hirondelles spécifiques pour compenser l'impact de destruction d'habitat lié à la nature des travaux. Pour l'application de cette démarche, une demande de dérogation (Cerfa n°13 614*01) doit être établie auprès de la DREAL BFC à l'adresse suivante : especesprotegees-drealbfc@developpement-durable.gouv.fr. La LPO tient à souligner que si, malgré l'application des différentes mesures préconisées, d'oisillons ou de nids survenait durant la réalisation des travaux, la conduite à tenir serait la suivante : récupération des individus (adultes, oisillons) ou œufs dans un carton puis contact du centre CSOS 89 (centre de sauvegarde de la faune sauvage) : 03 86 97 83 42

/!\ La récupération des individus ou œufs ne doit se faire qu'en cas de découverte fortuite (nids non identifiés lors du présent diagnostic) et en cas de danger imminent pour les espèces.



Annexes



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Annexe 1 : Fiche médiation Pigeons et Tourterelles

Médiation
faune
sauvage

[Dernière mise à jour novembre 2019]



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Pigeons & Tourterelles (1/2)

Espèce/Oiseaux



Qui sont-ils ?

Nom : Pigeon biset semi-domestique

Columba livia

Taille : 31-35 cm, envergure 70 cm

Poids : 250 à 350 g

Alimentation : granivore à tendance omnivore lorsque la nourriture est abondante en ville

Comment les identifier ?

Le pigeon biset semi-domestique se reconnaît par son croupion blanc, ses deux marques alaires noires très prononcées et le dessous des ailes très clair.



Répartition en France : Omniprésent sur le territoire français, avec une fréquentation plus faible dans quelques secteurs de montagne. Les plus fortes abondances de pigeons bisets s'observent dans le Sud-Ouest et la moitié Nord du pays.

Cycle de vie : La reproduction peut être continue sur toute l'année avec un pic au printemps, avec 2 oeufs par couvée.

À savoir

Nos pigeons des villes sont les descendants des pigeons domestiques revenus à l'état sauvage.

Les pigeons de ville sont pour la plupart des pigeons bisets semi-domestiques (90 % à Paris), les autres espèces sont le Pigeon ramier (9 %) et le Pigeon colombin (1 %).

Que dit la loi ?

Bien qu'il n'existe pas d'interdiction générale de nourrissage de la faune sauvage le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) type prévoit des mesures de lutte contre les rongeurs "rats", les pigeons sauvages, les animaux errants, les insectes, etc. A ce titre, il est "interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons". Pour plus d'information, consulter la Fiche juridique "Nourrissage de la faune sauvage".

Pigeon ramier

Le pigeon ramier ou palombe (*Columba palumbus*) ressemble au pigeon biset mais il possède une tache blanche sur le derrière du cou et la bordure antérieure blanche des ailes, ce qui forme 2 lignes blanches très visibles en vol. C'est le plus gros oiseau de la famille des Colombidés (plus gros que le Pigeon domestique).

Il est chassable et susceptible d'être classé nuisible car il causerait des dégâts sur les parcelles agricoles.

Pigeon colombin

Le pigeon colombin (*Columba oenas*) est reconnaissable par sa poitrine aux reflets vineux irisés et à son plumage bleu cendré sans marque blanche. Le pigeon colombin est chassable, classé espèce gibier.

Tourterelle turque

La tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) possède un plumage beige-rosé clair assez uniforme, légèrement plus foncé sur le dos. La tête est gris sable clair, avec un demi-collier noir sur la nuque. Le dessous de la queue est blanc et le bout des rémiges primaires plus foncé. Plus présente dans les villages, on peut la retrouver dans les zones pavillonnaires des grandes villes. Comme le pigeon colombin, la tourterelle turque est chassable, classée comme espèce gibier.

Vrai ou faux ?



Les pigeons transmettent des maladies aux humains ?

La possibilité de transmission de maladies à l'Homme provoque souvent la peur de ces espèces, même si les cas avérés restent rares. Néanmoins, il est conseillé d'appliquer les principes de précaution de base, notamment en portant des gants ou en se lavant bien les mains après la manipulation d'un oiseau.

Les fientes des pigeons sont-elles corrosives ?

En grande quantité les fientes des pigeons sont corrosives pour les bâtiments en pierre. Pour certains bâtiments historiques, cette corrosion peut être problématique. Sans contrôle régulier de l'état de la structure, de gros travaux de restauration sont parfois nécessaires. Ces dégâts sont cependant moindres que ceux dus à la pollution atmosphérique.

Il arrive que...

...Les pigeons entraînent des nuisances sonores et visuelles,

Le roucoulement du pigeon n'est pas apprécié par tous, bien qu'il puisse être perçu également comme apaisant. Les pigeons font également beaucoup de salissures de par leurs fientes, qui peuvent, néanmoins, être récupérées comme engrais. Il arrive aussi que les nids bouchent les conduits d'aération ou les gouttières.

Les solutions



Les problèmes occasionnés par les pigeons en ville ont donné lieu à l'élaboration de nombreuses techniques de gestion, pas toujours très efficaces et même parfois douloureuses pour les oiseaux. Les solutions de gestion douces et durables sont à privilégier.

Limiter l'accroissement des populations

1. Éviter le nourrissage

Le tir, l'empoisonnement, l'euthanasie et les autres moyens d'extermination se sont révélés comme des méthodes de gestion non durables et cruelles. Lorsque l'on tue des pigeons, il y aura davantage de nourriture et de territoires disponibles pour les survivants. A la vue de cette abondance de ressources, les couvées de pigeons seront plus nombreuses et les oiseaux éliminés seront rapidement remplacés par des jeunes. Les populations de pigeons ne peuvent être réduites qu'en limitant la nourriture à leur disposition.

Eloigner les oiseaux

2. Poser des fils en inox tendus

Ce système de câbles tendus entre des tiges empêche les pigeons de se poser. Il est inoffensif pour les oiseaux, peu onéreux et plutôt discret (idéal pour les monuments ou sur les balcons).

3. Obturer les cavités et poser des plaques bouche-tuiles.

Avant de procéder à l'obturation des cavités, il faut s'assurer qu'aucun individu n'y soit encore présent.

4. Utiliser des systèmes d'électro-répulsion

Ce système de barettes et de conducteurs électriques, dans lequel circule des impulsions électriques crée un champ magnétique qui provoque la fuite des oiseaux. Pour les oiseaux les plus persévérants qui décideraient quand même d'atterrir, le système leurs délivre une décharge désagréable.

4. Favoriser l'installation de prédateurs :

Prédateur naturel du pigeon, le faucon pèlerin consomme au moins un pigeon par jour. Installer des nichoirs pour ce rapace, par exemple, sur un secteur où l'espèce a été observée peut donc être une solution.

5. Pigeonnier contraceptif

Il s'agit du système le plus efficace mais il nécessite un entretien hebdomadaire. C'est un abri sécurisé, installé en hauteur (pour éviter aux prédateurs de s'y infiltrer) et constitué, comme un pigeonnier classique, de cellules permettant aux couples de nidifier.

La première couvée de chaque couple est préservée, lors des pontes suivantes, on procède à une stérilisation manuelle des œufs qui sont individuellement secoués de façon à stopper le développement des petits. Les œufs sont laissés en place, ainsi, la femelle continue à couver sans se rendre compte qu'il n'y aura pas d'oisillon et ne déserte pas le nid. De cette manière, les couples installés n'ont qu'une couvée par an au lieu de 6 à 8 habituellement. Il est ainsi possible de maintenir une population maîtrisée sur une zone géographique.

6. Réaménager l'environnement

Lors de la construction d'édifices (bâtiments, immeubles...), il est recommandé que les corniches ne dépassent pas 5 cm avec une pente supérieure ou égale à 45°. Cela les empêchera ainsi de se poser ou de construire leur nid.

La revégétalisation des espaces urbains est également une solution possible car elle favorise l'installation de nouveaux écosystèmes pouvant faire apparaître des espèces nouvelles et pouvant concurrencer le pigeon.

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

« Cohabiter avec le pigeon en ville », pour plus de détails : <https://www.lpo.fr/actualites/cohabiter-avec-le-pigeon-en-ville>
Association spécialisée : <http://www.ambassadedespigeons.com/contact.html>

Annexe 3 : Informations sur la loi et sur les différents nichoirs

Ce que dit la loi

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature.

Sont interdits :

- la destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement et la naturalisation. La loi condamne également le transport, le colportage et la détention, la mise en vente de ces espèces, qu'elles soient vivantes ou mortes ;
- la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou à une peine portant jusqu'à trois ans d'emprisonnement (art. L-415-3 du Code de l'Environnement).

Ainsi, il est interdit de porter atteinte aux individus, à leurs nids ou à leurs couvées.

Dans le cas de travaux impliquant la destruction de nids, il convient de réaliser en amont les démarches administratives auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (voir page 8).



Colonne d'hirondelle de fenêtre

... les bons gestes à avoir

Avant tout :

- identifier la présence éventuelle d'hirondelles ou de martinets ;
- ne pas détruire les nids (même inoccupés) si éventuellement possible, ou avant autorisation de la DREAL et identification des mesures réglementaires associées ;
- intervenir en dehors de la période de reproduction (soit d'octobre à mars).

Pour tout conseil, n'hésitez pas à contacter l'association de protection de la nature répertoriée sur votre territoire (voir dernière page).

Comment éviter les nuisances ?

La présence de nids occupés d'hirondelles (mais pas de martinets) peut provoquer la présence de fientes salissant les façades et les fenêtres. La solution ? Installer des planches antidéchets sous les nids et nichoirs.



Planche antidéchets à installer à environ 30 cm sous les nids



Bâches en tissu recueillant les fientes sous un ponton communiquant à Moyon-sur-Seine (89)

Laisser un petit espace de quelques centimètres entre la planche et le mur

Pose de nichoirs et aménagements favorisant les hirondelles et martinets

Pour favoriser l'installation de ces migrateurs, ou si des nids ont été détruits, il est possible d'installer des nichoirs, hors de portée des prédateurs et à l'abri des vents dominants.

Pour les Hirondelles de fenêtre

Nichant habituellement en colonie, il faut installer plusieurs nichoirs à la fois sous une avancée de toit et à au moins 3 mètres de hauteur.



Nids artificiels pour Hirondelles de fenêtre

Pour les Martinets noirs

Les antroctostés des vieilles maisons sont des lieux très favorables à la nidification : première rangée de tuiles, cavité d'un vieux mur en pierre, joints non bouchés. Veillez donc à ne pas boucher les ouvertures d'une taille supérieure à une pièce de 2 euros.

On peut aussi poser des nichoirs en façade, en bordure de toit ou sous les avancées de toit à une hauteur minimale de 5 m.



Ci-contre et ci-dessus : nichoirs pour Martinet noir

Pour les Hirondelles rustiques

Ces hirondelles fréquentent typiquement les granges, étables et préaux ouverts. Il faut donc veiller à laisser un accès libre pendant la période de reproduction (d'avril à septembre) : une petite ouverture de 30 cm par 30 cm suffit. Il est important de ne pas traiter les poutres avec des produits toxiques. Leur rugosité, la présence de dous, chevilles ou tout autre matériau est un excellent support pour les nids.

Il est aussi possible de poser des nichoirs spécifiques, si possible plusieurs à la fois et toujours en hauteur.



Nid artificiel pour Hirondelle rustique

Constructions neuves

Quelques recommandations :

- l'utilisation de revêtements muraux rugueux de type enduit ou crépis granuleux épais facile à accrocher des nids d'hirondelles de fenêtre ;
- les Hirondelles de fenêtre et Martinets noirs sont coloniaux. Pour augmenter les chances de nidification, il est recommandé d'installer plusieurs nichoirs, toujours en hauteur, hors de portée des prédateurs et à l'abri des vents dominants. Les nichoirs peuvent être directement posés sur le mur, incrus dans la paroi ou intégrés à l'isolation extérieure.



Tour à Hirondelles installée dans une usine à Is-sur-Tille (21)